

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;  
VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;  
VU les nécessités de service ;  
Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale ;

DECRETE :

Article 1er - Mr Adrien ADJALLA, Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 4ème échelon, est nommé Inspecteur des Collèges d'Enseignement Général (C.E.G.) du Dahomey.

Article 2 - Mr Roger de SOUZA, Inspecteur Adjoint de 2ème échelon, précédemment Conseiller Technique au Ministère de l'Education Nationale, est nommé Inspecteur de la Circonscription de l'Enseignement Primaire de Pobè.

Article 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 7 décembre 1967

par le Président de la République,

Le Ministre de l'Education Nationale,

  
Eugène BOCCO

  
Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

Ampliations :

PR 4 - MEN + services 10  
CS 6 - DGE 4 - Intéressés 2  
DPD 1 - SGG 4 - DB-CF-DC-DI 4  
Trésor 4 - IAA 1 - Gde.Chanc. 1  
DGAJL 2 - Ministères 11 -  
IP + DCEG 7 - JORD 1.

  
Bertin BORNA